

## CROIX-ROUGE FRANÇAISE

## UNION DES FEMMES DE FRANCE

SOCIÉTÉ D'ASSISTANCE MILITAIRE  
FAMILIALE ET SOCIALE

FONDÉE EN 1881

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 6 AOUT 1882

*Fondatrice*M<sup>me</sup> KOECHLIN-SCHWARTZPrésidente générale : M<sup>me</sup> Henri GALLI

## BULLETIN MENSUEL



## SOMMAIRE

	Pages.		Pages.
<b>I<sup>re</sup> PARTIE</b>		<b>II<sup>e</sup> PARTIE</b>	
<i>Actes officiels.</i>			
Comité central de la Croix-Rouge française.....	228	Lè suicide national. — Cl. d'Habloville.....	239
Section de la Jeunesse.....	229	Les relations entre les Sociétés de la Croix-Rouge et les Sociétés de sauvetage. — E. Cacheux.....	242
Comité central de l'U. F. F.....	229	Chronique des Croix-Rouges. — Dr H.-M. Fay.	245
Commissions centrales.....	230	Causerie médicale : L'entérite aiguë des adultes. — Dr Pierre Sée.....	248
Comités régionaux.....	233	Bibliographie.....	249
Récompenses.....	235		
Nécrologie.....	236		

SIÈGE SOCIAL, RÉDACTION &amp; ADMINISTRATION

102, boulevard Malesherbes, PARIS-17<sup>e</sup>. — Téléphone : Wagram 17-68.

## PREMIÈRE PARTIE

### ACTES OFFICIELS

#### Comité Central de la Croix-Rouge française.

SÉANCE DU 22 MAI 1922.

Des pourparlers vont être engagés entre les Sociétés de Croix-Rouge et M. le général Malleterre, président de la Société des secouristes français, en vue d'une affiliation éventuelle de cette Société aux sociétés d'assistance.

Les présidentes, président et secrétaires généraux des trois Sociétés ont signé la convention intervenue en vue de la Section des Jeunes (C. R. F.). Copie de cette convention sera adressée à tous les Comités, avec une lettre d'envoi dont la rédaction est approuvée par le Conseil central.

Celui-ci prend connaissance des noms des membres désignés par chacune des Sociétés pour faire partie du Comité directeur de la Section des Jeunes. Ce sont : pour la S. S. B. M., M. le vice-amiral comte de Gueydon, le lieutenant-colonel de Witt-Guizot, M<sup>lle</sup> d'Haussonville, M<sup>mes</sup> de Gennes, Panas, M. Clément, conseiller juridique.

Pour l'U. F. F. : M. Pagès, M<sup>mes</sup> Barthez, Brunet, Saint-René-Taillandier, M<sup>lle</sup> Lefèvre, M. le président Thomas, conseiller juridique.

Pour l'A. D. F. : MM. le lieutenant-colonel Luthard, Thurneyssen, Viot, M<sup>me</sup> Dastre, M<sup>lle</sup> Pierrard, M. Lacaze, conseiller juridique.

*Secours à la Russie.* — Des renseignements communiqués par le Bureau-Pressé de la C. R. F. aux représentants des Sociétés, il résulte que les prélèvements autorisés par la loi sur les stocks pour une valeur de 5 millions sont actuellement terminés; ils comprennent des vêtements, du lait, des caisses de denrées provenant des stocks américains, des vêtements, de la pharmacie. Mais, en raison du prix réduit auquel sont faites ces cessions, le tonnage se trouve bien supérieur à celui primitivement prévu, d'où une augmentation considérable dans les frais de transport. Ceux-ci, d'après les tarifs actuellement en vigueur, s'élèvent à près de 500.000 francs, rien que pour amener toutes les denrées à Dunkerque, port d'embarquement. Des pourparlers sont engagés pour obtenir une réduction. Les prix, pour le fret de Dunkerque à Pétersbourg, sont très inférieurs à ce chiffre. L'acheminement est imminent.

M. Hanonnet de la Grange, chef de la mission, est allé à Moscou, régler

# MALADES & BLESSÉS

## Lits, Fauteuils, Voitures & Appareils Mécaniques

BRANCARDS EN TOUS GENRES POUR BLESSÉS

Voitures pour Mutilés - Fauteuil roulant à moteur

TRANSPORTS en AMBULANCES AUTOMOBILES

Jambes et Bras artificiels perfectionnés

Tous Appareils et Chaussures orthopédiques

VOITURES DE LUXE POUR ENFANTS

## DUPONT

10, Rue Hautefeuille, PARIS (6<sup>e</sup>)

MAISON FONDÉE EN 1847

EXPOSITION LILLE 1920 : HORS CONCOURS

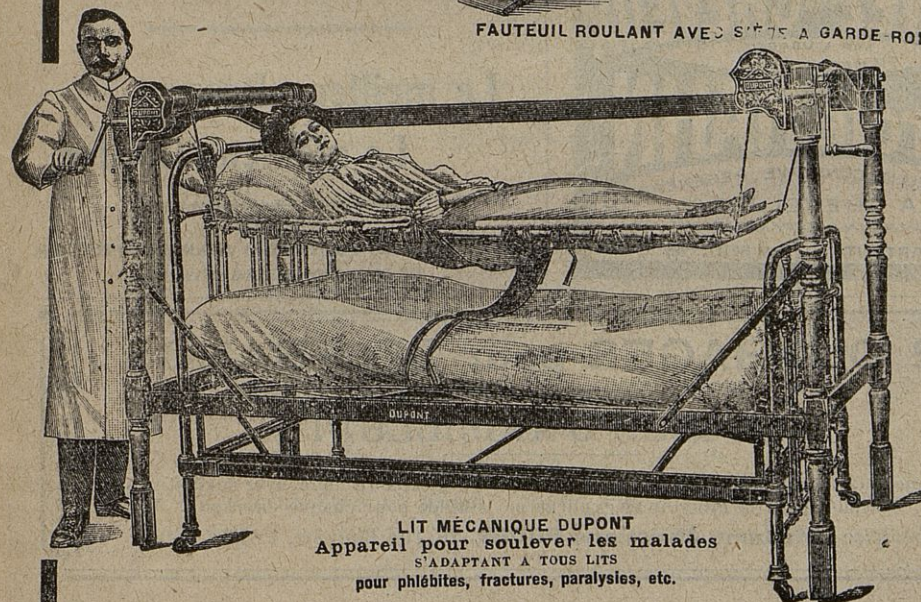
Fournisseur des Hôpitaux  
des Croix-Rouges Française et Américaine  
et du Service de Santé militaire

(Centres d'Appareillage de Paris, Lyon, Lille,  
Amiens, Nancy, etc.)

TÉLÉPHONE } GOBELINS 18-67  
GOBELINS 40-95



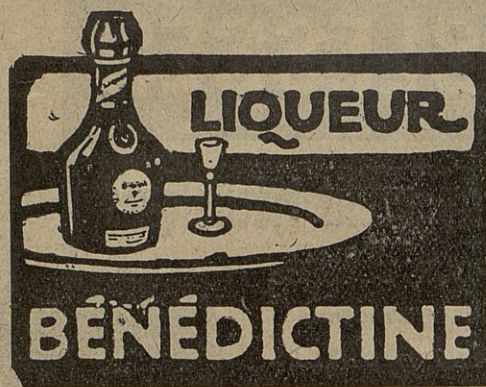
FAUTEUIL ROULANT AVEC SIÈGE A GARDE-ROBE



LIT MÉCANIQUE DUPONT  
Appareil pour soulever les malades  
S'ADAPTANT A TOUS LITS  
pour phlébites, fractures, paralysies, etc.

Succursale à Lyon : 6, Place Bellecour

Femmes de France.



TEIGNEZ-VOUS BIEN  
ET SANS DANGER  
**H. CHABRIER**  
Renommée Mondiale  
Demander Renseignements & Notice N°5, envoyés grat.  
48, PASSAGE JOUFFROY, 48, PARIS (9<sup>e</sup>)

**N'ABIMEZ PLUS VOS MURS**  
avec les clous  
**CROCHET "X"**  
SERVEZ-VOUS  
DU MERVEILLEUX  
qui se fixe avec une aiguille acier dans tous les murs même  
en briques ne laisse aucune trace après l'extraction, porte 10,15 et  
20 Kil. Exiger le véritable Crochet X. En vente 6<sup>e</sup> Mag. Quinc.  
Coul. Bazar et Anglo-French 37, rue d'Enghien, Paris  
SE MÉFIER DES IMITATIONS

### ART ET DENTELLES

**BLOUSES** sur mesures, avec dentelles, broderies, petits plis et points. Modèles inédits et différents pour chaque cliente. Combinaisons les plus artistiques avec vieilles dentelles, fonds bonnets brodés, etc.

NAPPES, COUSSINS, DESSUS LITS, etc.

Madame **KEISER**, 47, rue de l'Orangerie, **VERSAILLES**.

**EPILATOIRES** Notion S sur demande.  
**DUSSER** 1, R. J.-J. Rousseau, Paris.  
*Les seuls réellement efficaces et inoffensifs.*

**SAUVEZ VOS CHEVEUX**  
PAR L'USAGE  
DU MERVEILLEUX  
**Petrole HAHN**  
QUI EMBELLIT, CONSERVE, RÉGÈRE  
LA CHEVELURE  
ET LA PARFUME AGRÉABLEMENT  
EN VENTE PARTOUT. Gros: F. VIBERT, Fab' LYON

**LES CONFITURES D'ORANGES**  
**PICON**

Le meilleur Dessert  
Le meilleur Gôter

EN VENTE DANS TOUTES LES GRANDES ÉPICERIES  
ET MAISONS D'ALIMENTATION

### 12 OUVRAGES pour 36 FRANCS

#### UNE IDÉE D'AIGUILLETTE

Abonnement mensuel à un ouvrage de dame, INÉDIT, échantillonné, avec fournitures spéciales pour la broderie et explication détaillée pour chaque ouvrage.

Directrice : Madame **Christiane ROGER**, 76, rue Blanche, PARIS, (9<sup>e</sup>)

les derniers détails avec les Sociétés. La base de débarquement est Pétrograd; la base de notre zone d'action est Ekatérinenbourg; le personnel dirigeant, peu nombreux, est désigné.

### Section de la Jeunesse.

La première réunion du Comité directeur s'est tenue le 29 mai.

Il a été procédé à l'élection du bureau. Ont été nommés : président, M. le lieutenant-colonel de Witt-Guizot; vice-présidents, M<sup>me</sup> Barthez, M. le lieutenant-colonel Luthard; secrétaires générales adjointes provisoires, M<sup>me</sup> Brunet, M<sup>me</sup> Pierrard; trésorier général provisoire, M. Thurneyssen.

Une démarche sera faite auprès de M<sup>me</sup> Millerand pour la prier de vouloir bien accepter la présidence d'honneur.

Puis il est constitué quatre sous-commissions : étude du règlement, propagande, enseignement technique, finances.

Ces sous-commissions vont se mettre immédiatement à l'œuvre afin d'être en mesure de présenter des projets à la prochaine réunion du Comité directeur, dans un mois.

Il est décidé que chacune des trois Sociétés fera une avance de 5.000 francs à la Section des Jeunes, pour constitution d'un fonds de roulement.

### Comité Central de l'U. F. F.

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION ET CONSEIL DE DIRECTION.

##### Affiliation de Comités. — Investitures.

19 MAI 1922. — 19<sup>e</sup> région : Comité d'Alger. — Présidente : M<sup>me</sup> la générale Paulinier.

Colonies : Affiliation du Comité de la Côte-d'Ivoire (siège social à Bingerville). — Présidente : M<sup>me</sup> Chapon-Baissac; trésorier : M. Belon.

31 MAI. — Gouvernement militaire de Paris : Groupe du 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris. — Présidente : M<sup>me</sup> Besson.

Comité de Courbevoie (nouveau Comité affilié). — Présidente : M<sup>me</sup> Honoré Victor.

Comité de Versailles. — Présidente : M<sup>me</sup> Colomb.

19<sup>e</sup> région : Comité de Bougie. — Présidente : M<sup>me</sup> Misse.

## Commissions Centrales.

### PERSONNEL.

La Commission du personnel, après une étude sérieuse de la circulaire du Service de Santé du 19 janvier 1922, a convoqué ses vaillantes collaboratrices de la Grande Guerre. Il a été répondu très exactement à cet appel; ce nous est un grand encouragement et nous en remercions vivement nos infirmières. Nous reproduisons la circulaire qui leur a été adressée, parce qu'elle résume l'ensemble des dispositions prises, dispositions qui nous permettront d'avoir nos équipes solidement organisées :

Nous vous avons désignée pour être infirmière-major d'une équipe en temps de guerre, et nous espérons que vous voudrez bien accepter cette fonction, en raison des services que vous avez déjà rendus pendant la Grande Guerre et de l'expérience que vous avez acquise.

D'après les instructions du Service de Santé, nous avons constitué les équipes de la manière suivante :

Chacune comprendra :

1<sup>o</sup> Une infirmière-major, une infirmière très expérimentée pouvant la seconder et six nouvelles infirmières choisies par l'infirmière-major;

2<sup>o</sup> Chaque infirmière-major devra réunir son équipe tous les six mois; elle recevra le Bulletin de l'Union et tiendra ses infirmières au courant de tout ce qui se passe dans la Société; elle s'efforcera d'inculquer l'esprit de discipline à ses infirmières et de les élever moralement à la hauteur de leurs devoirs;

3<sup>o</sup> Chaque infirmière-major s'efforcera de faire travailler ses infirmières en temps de paix dans les œuvres sociales;

4<sup>o</sup> Les infirmières-majors seront convoquées régulièrement au bureau du personnel pour indiquer les changements survenus dans leurs équipes, les résultats obtenus au point de vue moral et pour recevoir les directives.

× ×

Nous reproduisons ci-dessous le paragraphe de la circulaire du Service de Santé du 19 janvier 1922, concernant la formation des équipes d'infirmières :

a) *Hôpitaux militaires.* — Nombre d'infirmières de la Croix-Rouge, dont on demande l'affectation aux hôpitaux militaires depuis le corps d'armée jusqu'aux formations reculées à l'intérieur :

D'après les prévisions actuelles, le total des infirmières de la Croix-Rouge, dont le Service de Santé demande l'affectation à ses formations, est de 20.000, sur lesquelles 17.000 seraient utilisées dans les hôpitaux de l'intérieur et 3.000 dans les formations des armées. Ainsi qu'il a été convenu, ces infirmières seraient groupées par équipes de huit, sauf en ce qui concerne les trains sanitaires, dans la constitution desquels il n'entre que deux infirmières. Les Sociétés de secours devraient s'engager à fournir aux directeurs régionaux, chargés de préparer la mobilisation des formations sanitaires des armées, un nombre d'équipes déterminé à l'avance. Pour la mobilisation de ce personnel, les directeurs du Service de Santé tiendraient seulement, en temps de paix, le contrôle numérique des infirmières des Sociétés

de secours nécessaires pour leur formation, le contrôle nominatif étant tenu et mis à jour par les soins des Sociétés elles-mêmes.

Les mêmes dispositions pourraient être prises pour la mobilisation du personnel nécessaire aux hôpitaux de l'intérieur.

× ×

Nos réunions du troisième dimanche de chaque mois sont toujours nombreuses. Nous en reparlons dans chaque Bulletin, pour les infirmières qui n'y sont pas encore venues, parce qu'elles les ignorent, et nous espérons les y voir souvent (sauf juillet, août et septembre).

Celles de nos infirmières qui suivent ces réunions fidèlement s'intéressent aux causeries qui sont faites à l'heure du thé, et qui sont à la fois instructives et éducatrices.

Nous sommes très reconnaissantes à nos chères conférencières de nous donner leur temps et leur savoir; nous ne nous lasserons pas de les en remercier bien vivement.

M<sup>lle</sup> de Gourlet, qui a bien voulu se charger de la causerie du mois de mai, nous a exposé la création et l'organisation d'un groupe de femmes choisies dans tous les milieux, pour former ce que M<sup>lle</sup> de Montmort appelle les « Gardiennes de France ». Ces gardiennes doivent être une élite destinée à répandre en France plus de bonté et plus d'idéal. Elles apprendront à mieux connaître leur pays et sa glorieuse histoire, et, par leur amour patriotique, rayonneront autour d'elles.

Cette fonction d'idéalisme sera difficile et délicate; mais nous trouvons l'idée prenante et très française.

Nous sommes reconnaissantes à M<sup>lle</sup> de Gourlet de nous avoir consacré quelques minutes de son temps si précieux pour nous mettre au courant de ce mouvement très intéressant.

× ×

Trois de nos infirmières sont parties au Maroc le 24 mai : M<sup>me</sup> Servan et M<sup>lle</sup> Allais, à Casablanca; M<sup>lle</sup> Garreau, à Meknès.

Nous avons de bonnes nouvelles de nos infirmières de Constantinople, qui continuent très heureusement leur influence française auprès des malheureux réfugiés turcs.

M<sup>lles</sup> Jodelet, Bourgeois, Lamerand, Casabona, Drouet sont parties pour quatre mois à la belle colonie de Camiers (Pas-de-Calais), sur la demande de M<sup>me</sup> Gervais-Courtellemont.

× ×

Nous informons nos infirmières fatiguées cherchant un repos pour la belle saison, que l'infirmière-major, M<sup>me</sup> Bertrand, a aménagé, à Tonnay-Charente, en notre château des Capucins, des chambres qu'elles pourront occuper en mai, juin, juillet, août, septembre et octobre, au prix de 8 francs par jour, tous frais compris (blanchissage excepté).

Nous rappelons aussi la maison de repos de Beaumont-le-Roger, mise à la disposition de nos infirmières inscrites à l'Association mutuelle des infirmières de la Croix-Rouge, qui est ouverte depuis le 15 juin.

## ENSEIGNEMENT.

Au moment où se termine, à Paris, notre session d'examens, nous sommes heureuses de rendre compte de l'année écoulée.

Grâce à nos professeurs et à nos dames déléguées, plus dévoués que jamais et que nous ne saurions trop remercier, l'hiver 1921-1922 a été, à Paris, particulièrement brillant pour notre œuvre. 610 élèves ont été inscrites pour les cours de première année, qui ont été professés dans 13 centres. De plus, des cours d'hygiène élémentaire et de soins aux malades ont été faits dans 9 centres.

La Commission de l'enseignement avait décidé d'ajouter des notions de puériculture à son enseignement de première année. Les docteurs Devraigne et Weill-Hallé ont bien voulu se charger de ces cours.

Des cours d'hygiène sociale ont été professés par le docteur Engel, à qui nous devons des remerciements très particuliers. 12 élèves ont passé l'examen spécial sur la tuberculose.

Au Bastion n° 42, des cours d'hygiène scolaire, de puériculture, de jeux et sports, de culture physique, ont ajouté d'intéressantes branches à notre enseignement. Nous sommes heureuses d'annoncer que la Direction du Comité national de défense contre la tuberculose, se rendant compte de la valeur de cet enseignement, a accepté de nous envoyer ses élèves en stage régulier. Nous avons la promesse que les élèves de la rue Amyot viendront à partir du mois d'octobre profiter aussi de cet enseignement spécial au Bastion.

Nous avons repris aussi, cette année, les cours d'administration militaire.

Le docteur Marfan avait bien voulu accepter de donner, dans son service à l'hôpital des Enfants malades, un enseignement très sérieux de puériculture à nos élèves. 15 élèves sur 24 inscrites ont passé l'examen; ces stages avaient été faits.

M<sup>me</sup> la doctoresse Mulon a bien voulu accepter nos élèves à sa Pouponnière du camoufflage.

Des élèves ont été envoyées par nous à l'Ecole centrale de puériculture de la Faculté, rue Desnouettes; leur année d'études n'est pas encore terminée; mais les examens trimestriels passés jusqu'ici ont été satisfaisants.

Cinq conférences ont été faites au Siège social par des maîtres du corps médical; elles ont été suivies par un public nombreux et intéressé.

× ×

Nos examens viennent d'avoir lieu. 312 élèves ont été inscrites pour l'examen de première année : 292 se sont présentées, 273 ont été reçues. Les examinateurs ne nous ont pas caché leur satisfaction. 59 élèves ont mérité de faire partie du concours. 37 se sont présentées. Il a été décerné trois médailles de vermeil, deux médailles d'argent, quatre médailles de bronze.

Aux examens de deuxième année, 17 élèves se sont présentées; 16 ont

été reçues après une série de stages et de difficiles épreuves théoriques. Il a été décerné un premier prix : une médaille d'argent et une médaille de bronze.

Nous avons, cette année, à faire pour la première fois l'attribution du prix Hogg : un de nos plus anciens professeurs, le docteur Hogg, membre de notre Commission de l'enseignement, a eu la généreuse pensée de nous remettre une somme de 2.000 francs, dont la rente est destinée à l'achat d'un prix qui portera le nom de « Fondation Hogg » et sera décerné chaque année, à la fin de la session des examens, à l'élève de deuxième année qui aura obtenu le plus grand nombre de points.

L'heureuse lauréate de ce prix est, pour cette année, M<sup>lle</sup> Hennegrave, avec 348 points.

Nos remerciements émus vont au docteur Hogg, qui a voulu montrer le grand intérêt qu'il porte à l'enseignement de l'« Union », dont il a été l'un des organisateurs de la première heure.

Nous formons le vœu qu'un si bel exemple soit bientôt suivi.

## Comités Régionaux.

VII<sup>e</sup> RÉGION.

BESANÇON. — Le 22 mai, le Comité se réunissait en Assemblée générale sous la présidence de M. le médecin principal Marotte, directeur du Service de Santé.

En l'absence de M. Dessirier, trésorier, qu'une douloureuse circonstance tenait éloigné, M<sup>me</sup> Grand, présidente, a donné lecture du compte financier qui se soldait, au 31 décembre 1921, par un actif de 44.600 francs.

Puis, dans une vibrante allocution, elle fait l'historique de l'année écoulée; elle dit la participation du Comité à l'entretien de la maison d'enfants de Brégille (banlieue) où il hospitalise chaque année deux enfants, qui profitent de la cure saline et scolaire; son rôle dans l'abri du soldat; enfin l'aide matérielle donnée aux Sociétés qui s'occupent de l'enfance.

Elle rappelle que le but de l'U. F. F. est de se tenir prêtes à toutes les éventualités; c'est pourquoi le Conseil se préoccupe de chercher un local pouvant être, au besoin, utilisé comme hôpital; des démarches faites auprès d'une communauté religieuse sont en bonne voie; 110 lits y trouveraient place.

Il faut aussi, ajoute M<sup>me</sup> Grand, rajeunir le cadre de nos infirmières, stimuler le zèle des jeunes filles, des jeunes femmes, les engager à suivre les cours qui sont faits chaque année à l'hôpital Jacques, et auxquels nos adhérentes sont admises. Elles y trouvent les professeurs de l'Ecole de médecine; un stage de trois mois dans les salles de blessés

et de malades achève, chaque année, leur instruction, après deux ans d'assiduité, elles reçoivent le diplôme d'infirmières ambulancières.

Elle termine en insistant vivement pour que la Commission de la propagande redouble d'activité, comble les vides causés par la mort, les départs, les défections.

M. le Directeur du Service de Santé, prenant ensuite la parole, rappelle en termes émus, le rôle des Femmes de France à Casablanca, où il a été à même d'admirer le zèle et le dévouement dont elles ont fait preuve auprès des typhiques particulièrement; il dit sa profonde admiration pour les infirmières de la guerre. Il se déclare un peu de notre famille, car, jeune major, il a fait des cours dans plusieurs villes de garnison.

A son tour, il insiste pour que l'on prépare de nouvelles infirmières et montre leur rôle en temps de paix; il réclame une propagande intense, propagande que les œuvres nouvelles ne doivent pas décourager ni entraver, puisque c'est pour la France que l'on travaille.

Ce discours est couvert d'applaudissements.

La séance se termine par la proclamation du résultat du scrutin. Les membres sortants et les nouveaux présentés sont élus à l'unanimité.

#### XI<sup>e</sup> RÉGION.

FONTENAY-LE-COMTE. — Le 24 mai, à la suite d'une réunion présidée par M<sup>me</sup> Sangnier, le Comité de Fontenay-le-Comte s'est réorganisé et a constitué son bureau de la manière suivante :

Présidente, M<sup>me</sup> Bujard; vice-présidentes, M<sup>me</sup> Phillipon et M<sup>me</sup> Phillipot; secrétaire, M<sup>me</sup> Coutant.

A l'issue de la séance, le Comité a voté une somme de 200 francs, destinée à l'achat de verres et de brosses à dents pour les enfants de l'école maternelle, qui est vraiment une école modèle. Grâce à l'intelligence ouverte de sa directrice, cette école applique depuis près de trente ans déjà les principes de propreté et d'hygiène, qui commencent seulement à être observés dans la plupart des établissements de la même catégorie. Le Comité de Fontenay-le-Comte, en aidant la vaillante directrice à donner à ses petits des soins d'hygiène et de propreté, fait en même temps une campagne d'une haute portée morale et nous l'en félicitons vivement.

#### XXI<sup>e</sup> RÉGION.

TOUL. — Le 1<sup>er</sup> avril dernier, une réunion présidée par M<sup>me</sup> Sangnier a eu pour objet la réorganisation du Comité. M<sup>me</sup> Sangnier a exposé l'œuvre accomplie par le Comité de Toul au cours de la guerre : fonctionnement de l'hôpital auxiliaire, Foyer du Soldat, cantine de gare (qui a rendu encore de grands services après l'armistice), secours aux prisonniers rapatriés.

La directrice de la propagande a vivement engagé les membres de

Toul à orienter leur activité d'une manière toujours plus féconde vers les œuvres de l'enfance et à continuer, en collaboration avec la Société de secours aux blessés militaires, à assurer le fonctionnement de la consultation de nourrissons et de la lutte antituberculeuse.

Le Comité de Toul a décidé d'envoyer un certain nombre d'enfants en colonie de vacances à Monfort (Grand Duché de Luxembourg) où la cure saline est si efficace.

M<sup>me</sup> Masson, malgré son grand deuil, veut bien continuer à assumer les fonctions de présidente. A la demande de M<sup>me</sup> Sangnier, M<sup>me</sup> Martin a été nommée présidente d'honneur.

Le bureau se décompose ainsi : M<sup>me</sup> Masson, présidente; M<sup>mes</sup> Maytenen et Leroy, vice-présidentes; M<sup>me</sup> Levaux et M<sup>me</sup> Truschmann, secrétaires; M. Rémy, trésorier.

#### Récompenses.

La médaille d'honneur des épidémies a été décernée aux infirmières de l'U. F. F. dont les noms suivent (*Journal officiel* du 23 mai 1922) :

##### VERMEIL

M<sup>me</sup> Gauthier (Germaine-Marie-Marthe), du gouvernement militaire de Paris.

##### ARGENT

M<sup>me</sup> Aubry (Louise), hôpital militaire de Colmar.

M<sup>me</sup> Champion (Inès), née Bressard, vice-présidente du Comité de l'U. F. F. de Calais (1<sup>er</sup> corps d'armée).

M<sup>me</sup> Chevillot (Yvonne), dispensaire antituberculeux du Maroc.

M<sup>me</sup> Deguines (Liliane), 1<sup>er</sup> corps d'armée.

M<sup>me</sup> Duparc (Marguerite-Félicie), gouvernement militaire de Paris.

M<sup>me</sup> Lutfalla, née Poulet (Renée-Julie-Charlotte), hôpital Larrey, centre d'hospitalisation d'Alexandrie.

##### BRONZE

M<sup>me</sup> Barraux (Suzanne-Louise-Berthe), 10<sup>e</sup> corps d'armée.

M<sup>me</sup> Dufay (Rose-Adèle-Rosalie), 1<sup>er</sup> corps d'armée.

M<sup>me</sup> Joly (Jacqueline), gouvernement militaire de Paris.

M<sup>me</sup> Poquet (Marie-Clara-Julie), 38<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

M<sup>me</sup> Roser (Jeanne-Sophie), hôpital militaire de Mulhouse.

M<sup>me</sup> West (Simon), 1<sup>er</sup> corps d'armée.

## Nécrologie.

### HENRI GALLI.

Avec le Parlement et la presse, avec tout ce qui, en France, se passionne pour le bien du pays, l'Union se sent atteinte par la mort de Henri Galli, ancien président du Conseil municipal de Paris, ancien président du Conseil général de la Seine, vice-président de la Ligue des patriotes, membre de l'Association des journalistes républicains et de la Société des gens de lettres, membre du Comité consultatif de l'Union, chevalier de la Légion d'honneur. Il ne nous appartient pas de retracer ici ce que fut la vie, toujours agissante, toujours combative, toujours utile, de ce grand citoyen. Ce modeste n'aimait pas l'éloge. Il l'a montré en demandant que nul discours ne fût prononcé sur sa tombe, hormis l'adieu dernier du président de la Ligue des patriotes. Les lignes qu'il écrivit à ce sujet à son ami Maurice Barrès valent d'être citées, car elles font connaître l'homme :

« Je demande, sur ma tombe, le seul adieu de la Ligue des patriotes. Toute la direction de ma vie est là. A Châlons-sur-Marne, dans la ville occupée en 1871, se formait déjà l'idée qui m'a toujours guidé. Six ans plus tard, j'ai rencontré Déroulède, et, en 1882, il m'a incorporé dans la Ligue le soir même de sa fondation. La politique suivie n'avait pour moi qu'un but, celui qui a été atteint le 11 novembre 1918. »

Conformément au vœu exprimé, à l'issue de la cérémonie qui réunissait, le 2 juin 1922, en l'église Saint-Paul, une assemblée nombreuse, émue et recueillie, seul M. Maurice Barrès prononça sur la tombe du cimetière Montmartre l'allocution dont nous extrayons le passage suivant :

« Il fut certainement, dans ses dernières années, l'homme le plus unanimement aimé, je ne dis pas dans son cher quartier de l'Arsenal, mais dans tous les quartiers de la grande ville. A ses amis connus et inconnus, que donnait-il pour les conquérir? Autre chose que des paroles : la force qui s'exhale d'un cœur plein de foi. Tous les hommes, à leur insu même, ont besoin de cette étincelle; dès qu'ils la reconnaissent chez l'un d'eux, ils s'émeuvent et l'entourent. La réussite d'un Henri Galli prouve qu'au dernier mot la meilleure attitude dans cette vie politique, trop souvent déshonorée par des habitudes d'intrigue et de pusillanimité, c'est encore de rester fidèle à ses idées et de choisir pour les servir les plus hautes idées.

» Si l'on nous demandait d'exprimer d'un seul mot le caractère de Galli, sans hésitation, du même élan, tous nous répondrions : c'était la loyauté. Henri Galli était le type de l'homme loyal. Nous nous rappellerons toujours son regard clair, sa marche assurée, qui ne se hâtait ni s'embarrassait, sa poignée de main, son sourire plein de sympathie, sa parole nette. Il aimait à dire oui. Mais il savait dire non. Il disait : « Ne comptez pas sur moi. Je ne vous suivrai pas. » S'il le fallait, il disait encore : « Je

» vous combattrai. » Et cela sans âpreté, sans amertume, avec une sincérité parfaite, en homme qui pense et parle virilement et qui croit qu'on saura l'entendre de même. »

Après de telles paroles, il ne reste plus rien à dire; il ne reste plus qu'à s'incliner avec respect devant une tombe qui garde une grande pensée et un grand souvenir. L'homme qui a donné son fils au pays, qui n'a cessé de se donner lui-même, continuera de vivre comme un exemple. Puisse cette conviction soutenir dans l'épreuve nouvelle l'admirable compagne du vice-président de la Ligue des patriotes, — seule à persévérer maintenant dans la voie où tous deux avaient marché de front, en s'appuyant l'un sur l'autre.

× ×

Le Conseil central de l'U. F. F. a la grande douleur de faire part de la mort de M<sup>me</sup> Jules SIEGFRIED, qui faisait partie de notre Œuvre depuis sa fondation. Collaboratrice de la première heure, elle fut, pour M<sup>me</sup> Koechlin-Schwartz, une amie très sûre, un puissant appui.

Préparée, par sa vie de fille de pasteur, à se pencher sur toutes les douleurs, son mariage avec M. Jules Siegfried, lui permit de se donner à toutes les œuvres philanthropiques, d'abord au Havre où elle vécut plusieurs années, puis à Paris, où elle devint présidente d'un certain nombre d'œuvres, la plupart concernant la jeunesse et les femmes.

« La vie est faite pour être montée », avait-elle coutume de dire. Elle l'a gravie joyeusement, élargissant chaque jour son rayon d'activité.

L'« Union » avait, en M<sup>me</sup> SIEGFRIED, un conseil précieux; nous sentons le vide que sa mort fait parmi nous; nous ne remplacerons jamais sa bonté rayonnante et son autorité si persuasive. Nous faisons une perte dont aucune de nous ne se consolera. Son souvenir restera dans nos cœurs et sa vie nous sera un admirable exemple.

× ×

Notre Comité consultatif vient d'être encore cruellement frappé par la mort de M. Max BOUCARD, qui fut l'un des amis les plus sincères et l'un des conseillers les plus éclairés de notre Œuvre, à laquelle il ne cessait de s'intéresser, en dépit de ses très nombreuses occupations et des hautes situations qu'il occupait dans l'administration, la finance et l'assistance publique. Sa complaisance inépuisable, servie par une inlassable activité, avait attiré autour de lui une foule d'amis. Aussi, sa brusque disparition laisse-t-elle parmi eux un grand vide.

L'« Union » adresse à M<sup>me</sup> BOUCARD — qui est une de ses collaboratrices les plus zélées — l'expression de sa douloureuse sympathie et l'assurance de son inaltérable reconnaissance envers celui que la mort vient de saisir avec une si cruelle soudaineté.

× ×

Le Comité d'Ilkirch-Graffenstaden doit déplorer la perte de M<sup>me</sup> STROMAYER, de qui la vie avait été toute de charité.

Elle fut la première présidente du Comité de cette commune. Nous rendons un sincère hommage à son dévouement et à son cœur profondément français.

× ×

Après les décès successifs de M<sup>mes</sup> Shira, Lecoq, Pantin, Musin, le groupe du 18<sup>e</sup> arrondissement a été très éprouvé par la perte de sa vice-présidente, M<sup>me</sup> René Breteau.

Une délégation des dames du Comité assistait à ses obsèques, le 12 juin, et les regrets ont été unanimes.

Le Comité central s'y était fait représenter en la personne de M<sup>me</sup> Galiano.

× ×

Le Comité de Commeny vient d'être éprouvé par la mort de M<sup>lle</sup> Augustine Bidet, ancienne infirmière en chef de son hôpital, enlevée, au bout de cinq mois, par une douloureuse maladie, à l'âge de 63 ans.

Devant la foule nombreuse qui avait accompagné M<sup>lle</sup> Augustine Bidet à sa dernière demeure, M<sup>me</sup> Cantamin, présidente du Comité de Commeny, retraça la vie, toute de dévouement, d'une collaboratrice de vingt-trois ans à l'œuvre de l'Union. Ame d'élite, véritable sœur de charité, elle ne craignait pas d'aller visiter à domicile de misérables cancéreuses, que nul ne voulait approcher. Nombreuses seront celles qui pleureront sa disparition.



## DEUXIÈME PARTIE

### LE SUICIDE NATIONAL

Le suicide national, les berceaux vides, la patrie en danger, voilà les titres qui, dans la presse patriotique, appellent l'attention sur la diminution de notre natalité.

Affaiblissement des croyances religieuses, relâchement de la morale, individualisme forcené, telles sont les causes de la dépopulation mises en avant par les publicistes de tous les partis que préoccupe l'avenir de la France. On peut y ajouter le divorce, qui rend chaque jour plus fragile le lien conjugal, et la malfaisance de certaines lois.

Des causes et des effets du mal, nul ne doute. Mais débander une plaie n'est pas utile, si l'on n'a rien pour la panser. Accuser Malthus — dont beaucoup de gens volontairement stériles n'ont jamais entendu parler — et sa théorie de la contrainte morale, c'est faire preuve de connaissances livresques, mais non de sens pratique. De cette recrudescence d'une maladie sociale, il serait beaucoup plus rationnel d'accuser la vie chère — le plus grand fléau qui puisse atteindre un pays, ne cessent de répéter les économistes compétents.

Comment, en effet, augmenter sa famille, subvenir à la vie d'un nouvel être, alors que les ressources d'un ménage n'arrivent même pas à assurer le nécessaire de deux ou trois personnes! Il suffit de regarder autour de soi et de voir ce qui se passe dans la petite et la moyenne bourgeoisie, pour se convaincre de l'énormité des privations endurées.

Tandis que le franc, par suite de l'inflation fiduciaire et de la perturbation des changes, a perdu la moitié de sa valeur, la crise des loyers exige, pour conserver un gîte, que l'on y consacre une somme double de celle d'avant-guerre. Le prix de tous les produits vestimentaires ou alimentaires a triplé — celui du lait, si important dans la circonstance, a quadruplé — proportion que n'ont atteinte ni les traitements des fonctionnaires ni les allocations de vie chère. Seuls, les bénéficiaires des trafiquants, — sans prendre ce mot dans le sens péjoratif, — les salaires des ouvriers avaient subi, de 1918 à 1920, une augmentation en rapport avec le coût de la vie; mais il s'en est suivi la mévente de ce qui n'est pas strictement nécessaire à l'entretien de l'existence. Conséquence : les stocks accumulés, joints aux exigences des travailleurs, ont obligé à fermer certaines usines et amené le chômage. Une nouvelle crise, celle des affaires, place peu à peu beaucoup de commerçants dans la caté-



gorie des pauvres provisoires, obligés à se restreindre, et pour qui la restriction de la natalité est, naturellement, la première en ligne.

C'est encore la vie chère qui, condamnant ces mêmes familles à réduire leur domesticité ou, même, à se passer de tout service, ajoute aux fatigues des jeunes mères et ne les encourage pas à récidiver. Alors qu'elles auraient besoin d'être secondées, toute aide leur est mesurée, la simple femme de ménage exigeant un salaire tel que ses gains d'un mois dépassent les appointements d'un président de tribunal. Quant à la garde-couche professionnelle, pour la période de soins nécessaires à l'accouchée, ses honoraires ont passé de 100 à 500 francs.

Lorsque la guerre suscitait en France cette magnifique explosion de ferveur patriotique qui étonna le monde; quand la force du sacrifice semblait avoir détruit à jamais toutes velléités de dilettantisme ou d'individualisme, un certain nombre d'amateurs du célibat, dégagés de toute obligation militaire, s'étaient mariés par devoir social, avec l'intention de redonner au pays un sang nouveau en remplacement de celui qui coulait si abondamment dans les tranchées. Quelques-uns, déjà avancés dans leur carrière, croyaient pouvoir assurer l'entretien de plusieurs enfants et offrir à la patrie une demi-douzaine de petits Français. Ils se sont arrêtés au deuxième rejeton, ayant déjà englouti aux trois quarts le petit capital en leur pouvoir, patrimoine de famille ou produit de leurs économies. Leur bonne volonté de repopulation est tombée devant les nécessités inéluctables de la vie chère.

Or, la vie chère, si elle a pour causes l'insuffisance de la production et le jeu naturel de la grande loi de l'offre et de la demande, tient encore aux exigences du producteur, qui ne limite en rien l'amour du gain; à l'état des mœurs, qui fait que l'on regarde cet ensemble de choses avec une indifférence indulgente; enfin, à l'insuffisance des lois. Il faudrait, pour la combattre, remonter un triple courant : relever les sentiments religieux d'où découle l'esprit de devoir, corriger les mœurs, réformer les lois.

Parmi ces lois, deux surtout sont à reviser au plus tôt. L'une, dont les méfaits, pour être récents, n'en sont pas moins profonds, est la loi de huit heures.

Cause primordiale du renchérissement de la vie, de la diminution de rendement de la journée de travail se traduisant par un relèvement du prix de revient et par conséquent du prix de vente, — la loi de huit heures, majorant les prix de revient industriels, a fait monter ceux des produits agricoles, par suite de l'augmentation des prix du matériel nécessaire à la culture et de la hausse des frais de transport. Il est grand temps, si l'on veut remédier au malaise général, de rendre plus souple, mieux adaptée aux heures difficiles que nous traversons, une loi qui, dans les autres pays que le nôtre, n'a guère que la valeur d'un geste théorique.

L'autre loi dont les résultats néfastes agissent depuis un siècle, est celle qui a rapport au régime successoral du Code Napoléon.

Le partage forcé de l'héritage a rendu la famille instable et peu fé-

conde — par là même, privée de main-d'œuvre au moindre coût. Toute la législation de l'ancienne France avait été combinée afin d'assurer la stabilité de la famille et du sol, regardée comme la première condition de bonheur, de force et de durée pour les sociétés humaines. Une loi de la Convention abolit tout d'un coup le droit de tester en vigueur depuis deux mille ans, et prescrit le partage rigoureusement égal de tous les biens entre tous les descendants. On voulait, par là, désagréger les grands héritages : on détruisit d'abord les petits. La quotité disponible, limitée au quart de la fortune quand il existe plus de deux enfants, fut un tempérament apporté par Bonaparte qui ne changea pas grand'chose à la loi protectrice de l'individualisme, puisque, pour prévenir la liquidation rendue inévitable par le partage, le propriétaire rural, depuis lors, a pratiqué le régime de l'enfant unique. Réduire sa descendance au minimum est, en effet, le seul moyen de sauvegarder l'intégrité du domaine auquel a travaillé toute sa vie le paysan épris de son bien.

Cause lointaine de la dépopulation dans le passé, cette loi l'est, en outre, de la vie chère dans le présent, la main-d'œuvre, nous l'avons vu, étant singulièrement onéreuse.

Mais, diront les lectrices de cette Revue, les lois sont affaire des législateurs, et, comme nous n'avons encore ni l'électorat ni l'éligibilité, nous ne pouvons rien.

Erreur! Le pouvoir de l'idée est considérable. Dans un pays d'opinion comme le nôtre, les idées peuvent diriger les événements. Il ne faut jamais se lasser de les répandre.

Claude d'HABLOVILLE.

## Les relations entre les Sociétés de la Croix-Rouge et les Sociétés de sauvetage

L'étude du sauvetage a pour but : 1° d'indiquer aux personnes en péril la marche à suivre pour en triompher; 2° de donner lieu à des exercices corporels tout aussi attrayants pour les jeunes gens que ceux qui constituent le sport moderne, tout en offrant moins de risques de se casser un membre, et enfin de provoquer la fabrication d'un nombre important d'appareils de sauvetage et d'objets utiles au pansement des blessés.

Un grand nombre de sociétés de sauvetage fonctionnent en France et à l'étranger, et il serait désirable que leur nombre augmentât, de façon à diminuer le taux des décès et des incapacités de travail, dus à des accidents dont on aurait pu prévenir les suites.

Une société de sauvetage modèle se composera de trois sections, qui s'occuperont soit du sauvetage en cas de submersion ou d'incendie, soit des secours à donner à la suite d'un accident, avant l'arrivée du médecin.

La section de sauvetage en cas de submersion pourra prendre des dispositions avec les autorités compétentes pour aller au secours des inondés, pour effectuer, en temps de guerre, le transport des malades et blessés, pour installer des postes de secours en cas de fêtes nautiques, etc.

La section de sauvetage en cas d'incendie s'occupera de tous les cas qui nécessiteront l'intervention des pompiers pour venir en aide à une personne bloquée par un incendie, tombée dans un puits, ensevelie par suite d'un éboulement, etc.

En temps de guerre, les sauveteurs volontaires se mettront à la disposition des autorités militaires en vue d'assurer la protection contre le feu; ils procureront du matériel au Service de Santé, des magasins, etc.

Lorsqu'il n'y aura pas une compagnie de pompiers organisée dans une commune, les sauveteurs pourront se procurer le matériel nécessaire pour combattre les incendies; mais il est utile de leur faire remarquer que, chaque fois qu'ils se trouveront en présence d'une compagnie de pompiers organisée, ils devront obéissance à son commandant. Cette disposition de la loi, qui place les sauveteurs sous l'autorité des officiers de pompiers, n'est pas acceptée par tous les présidents des sociétés de sauvetage; aussi beaucoup de ces derniers, pour ne pas en tenir compte, ne s'occupent-ils pas du service incendie.

La section des ambulanciers, bien constituée, est celle qui rendrait le plus de services à l'administration des secours publics, car, en temps de paix, elle organiserait des ambulances volantes chaque fois qu'il y aurait des fêtes publiques, des rassemblements, et, en temps de guerre, elle se mettrait à la disposition des autorités militaires.

Une des sociétés de sauvetage les mieux organisées que nous ayons eu l'occasion d'étudier, pendant le cours de nos missions à l'étranger, est celle des Sauveteurs volontaires de Vienne. A l'occasion d'un Congrès des

secours publics, la Société organisa des exercices de sauvetage qui consistèrent à prendre les mesures nécessaires pour combattre un incendie qui s'était déclaré dans un théâtre. Tout en faisant jouer le matériel d'incendie dont ils disposaient, les sauveteurs s'occupèrent de la sortie des assistants; ils transportèrent les blessés dans un hôpital improvisé, où les premiers soins étaient donnés, suivant les indications concernant la nature des blessures reçues; puis, après visite des lieux incendiés, en vue de s'assurer s'il ne restait pas de victimes à sauver, pompiers, infirmiers et blessés se mirent à table pour déguster les mets préparés, pendant les manœuvres, dans la cuisine roulante de la Société.

Dans les congrès de sauvetage que nous avons organisés, nous avons essayé de reproduire les expériences concernant les secours à donner aux personnes en danger; nous en avons rendu compte dans un ouvrage intitulé *Le sauvetage en France et à l'étranger*, et nous avons eu la satisfaction de voir adopter par beaucoup de sociétés la création de cours de sauvetage. Ceux qui ont eu le plus de succès sont ceux qui ont pour objet les premiers soins à donner aux blessés, victimes d'accidents qui arrivent sur la voie publique, dans les usines ou dans les logements. A la suite du Congrès officiel de sauvetage de 1889, il fut créé des sociétés qui avaient pour but spécial de secourir les blessés, et un certain nombre d'entre elles s'affilièrent à la Croix-Rouge. Parmi les sociétés de ce genre, je citerai celle des Mariniers ambulanciers, qui avait son siège dans une péniche amarrée sur la Seine et dont l'exercice principal consistait à effectuer le transport des blessés sur un bateau, et réciproquement. Les mariniers étaient exercés au canotage et, quand ils avaient reçu une instruction suffisante, ils passaient un examen devant un prud'homme de la navigation, qui leur décernait un certificat lorsqu'il était satisfait.

Grâce à M. le docteur Bouloumié, on intercala dans les cours de secours publics faits aux sauveteurs des notions relatives au transport des blessés, et il fut créé des sections d'infirmiers. Il est regrettable que l'on n'ait pas donné plus d'extension aux cours qui avaient pour objet d'indiquer la marche à suivre pour venir en aide aux soldats blessés sur les champs de bataille, car le Service de Santé militaire a été dans l'impossibilité, au début de la guerre de 1914, de remplir entièrement sa mission, par suite des effets meurtriers des armes actuelles et du grand nombre d'hommes mis en ligne. Nous avons pu constater les effets de l'ignorance des principes élémentaires du transport des blessés dans le cas suivant :

Un brigadier tomba, la cuisse brisée, à La Fère-Champenoise; il fut transporté à un poste de secours, sans qu'on ait pris la précaution d'immobiliser le membre fracturé, puis placé dans un train et dirigé sur l'arrière. Par suite des déchirures produites par l'os brisé, la gangrène se mit dans la plaie, et, à Sens, le blessé répandait une odeur tellement forte, qu'un major le fit descendre du train sanitaire et ordonna de le faire amputer dans un hôpital auxiliaire de la Croix-Rouge. Le docteur Piquet, directeur de l'hôpital de Sens, chirurgien de grande valeur, ne voulut pas faire une amputation immédiate; il attendit pendant trois jours les résultats d'un traitement énergique et, ayant obtenu une amélioration, il jugea l'opération inutile et répondit de la vie de son malade.

En vue de faciliter le transport rapide des blessés, à l'arrière du front, j'ai envoyé une circulaire aux présidents des sociétés de sauvetage qui ont leur siège en France, en les priant de me faire connaître le nombre des hommes dont ils pouvaient disposer pour servir soit d'infirmiers, soit de brancardiers dans le Service de Santé; ils m'ont répondu que les sauveteurs valides étaient à l'armée ou dans l'attente d'une convocation prochaine, mais qu'ils étaient capables de rendre des services dans leurs régions respectives. Ainsi, les Sauveteurs dieppois se sont chargés d'effectuer le transport des blessés, de la gare de Dieppe aux hôpitaux auxiliaires situés dans la banlieue. Les Sauveteurs bretons ont accompli la même tâche, à Rennes et dans sa banlieue, pendant deux mois. Au bout de ce temps, le général commandant la place de Rennes les remercia publiquement des services qu'ils avaient rendus, et il leur annonça que le Service sanitaire était maintenant assez bien organisé pour pouvoir se passer des sociétés qui ne dépendaient pas de la Croix-Rouge. Dans ces conditions, j'ai jugé inutile de continuer à m'occuper du recrutement des infirmiers volontaires et j'ai remis à plus tard la reconstitution de mon Comité permanent de concours de sauvetage, d'autant plus que la plupart de mes collaborateurs, notamment l'amiral Duperré, sont morts pendant la guerre.

Par suite des procédés employés par les Allemands pour faire la guerre, il faudra modifier profondément le programme des cours à faire aux sauveteurs qui s'affilieront aux sociétés de la Croix-Rouge et il sera utile de propager les exercices de sauvetage sous toutes ses formes, notamment en cas d'intoxication par gaz délétère.

Emile CACHEUX,

*Président d'honneur des Sauveteurs bretons, dieppois, etc.*

## Chronique des Croix-Rouges.

C'est avec juste raison que la Croix-Rouge se préoccupe des questions les plus diverses touchant l'hygiène, et qu'elle suit d'un regard attentif la véritable agitation que créent les divers congrès qui touchent à un point ou à l'autre de l'hygiène.

Je ne sortirai donc point des questions qui nous occupent en disant quelques mots du Congrès d'hygiène mentale qui vient d'avoir lieu à Paris. C'est le premier congrès européen et peut-être du monde entier à prendre ce titre, non pas que l'hygiène mentale soit une nouveauté, mais parce que, jusqu'ici, les questions qui ont été abordées à ce congrès étaient traitées par les aliénistes, les éducateurs, les sociologues, travaillant chacun de leur côté; ils ont, pour la première fois, travaillé tous ensemble, du 1<sup>er</sup> au 3 juin, et, je dois le dire, sans que la confusion soit née de leur commun travail.

Au point de vue médical s'est affirmée, une fois de plus, la volonté de ne plus considérer les troubles mentaux sous l'angle étroit qu'avait imposé la loi de 1838 sur les aliénés. L'aliéné est un malade aigu ou chronique, dont le mal est manifestation d'un état pathologique général soit passager, soit durable; le psychopathe n'est donc pas différent du pneumonique ou du goutteux. A quoi bon mettre en œuvre toute la machine administrative quand on sait que la maladie guérira; car les statistiques sont telles que les sorties de l'asile par guérison sont en nombre comparables à celles des hôpitaux.

Sur ce sujet, on lira avec fruit un excellent article du docteur Genil-Perrin, paru dans *Pour la Santé* de mai 1922, et intitulé « La lutte sociale contre la folie ». Cet exposé de la question ne diffère guère du rapport lu par cet auteur au Congrès d'hygiène mentale. Il y insiste sur le traitement précoce des troubles mentaux; sur la nécessité sociale de ne plus considérer ces troubles comme on le ferait d'une maladie honteuse. « Tout ce qu'on a fait pour la tuberculose, on peut le faire pour la psychopathie » : dépistage précoce, préventorium, sanatorium, etc...

De même que la thérapeutique est peu puissante dans la phtisie, et efficace dans la pré-tuberculose, de même elle l'est à un degré presque identique dans les psychopathies. Actuellement, le psychopathe léger n'a presque pas de services hospitaliers qui lui soient destinés, alors qu'il en faudrait un grand nombre. De même que l'artério-scléreux va de temps à autre faire prendre sa tension artérielle pour surveiller l'efficacité de son régime, de même le prédisposé mental devrait recourir à un spécialiste pour faire contrôler ses réactions et en tirer des indications de régime mental. — Tout l'article est à lire; il ne peut malheureusement guère se résumer. Les quelques mots que j'en ai dit attestent son intérêt.

Au psychopathe guéri reste la tare d'avoir été interné. Il faut que cette tache-là n'existe plus, et que l'internement ne soit plus que la conséquence d'une constatation de chronicité faite dans un service ne différant pas des

autres services hospitaliers. D'autre part, à sa sortie de l'asile ou de l'hôpital, il est désirable que le psychopathe puisse être suivi pendant sa convalescence, afin que sa réadaptation sociale se fasse dans les meilleures conditions possibles.

Les aptitudes professionnelles, l'orientation professionnelle et toutes les questions connexes ont beaucoup retenu le Congrès à juste titre; mais il existe, à ce sujet, beaucoup de divergences de vues entre les pédagogues et les psychologues. Je crois pourtant que ce sont les aliénistes qui ont dit à ce sujet les choses les plus justes. Nous ne sommes pas en retard, en France, en ces matières; sans doute, la question de l'orientation professionnelle est encore jeune, mais nous n'avons pas voulu, chez nous, hâtivement appliquer des vues ingénieuses; nous avons été sages. Dans une de mes précédentes chroniques, j'ai montré l'œuvre accomplie pour l'orientation professionnelle des mutilés; l'examen médical de sélection est très utilisé, dans plusieurs professions, et l'on sait combien elle est attentive dans le corps de l'aviation. Mais, à côté de l'examen médical, organique, si je puis dire, n'y a-t-il pas lieu d'introduire un examen psychiatrique, qui eût évidemment évité, en particulier, à l'aviation, le désagrément de compter dans son sein quelques anormaux ou déséquilibrés (comme il vous plaira) qui ont un peu nui, à certains moments, à la réputation de ce corps d'élite? Dans d'autres professions, la même réserve psychiatrique doit être faite, par exemple dans toutes celles où la vie de plusieurs dépend de la conduite d'un seul (wattmen, mécaniciens de chemin de fer, etc...).

L'hygiène mentale dans la famille : autre sujet de premier ordre, et qui contient les notions de puériculture mentale, si ignorées chez nous par la masse. Il est nécessaire que l'enfant, ou tout au moins l'adolescent, ait des notions indispensables de psychologie et de psychologie pédagogique afin que, le jour venu pour lui d'être père et mère, il sache reconnaître les déficiences mentales de ses enfants ou ses déviations et y pallie, avec l'aide du médecin, dans la mesure du possible, et cette mesure est grande.

Par exemple, je ne suivrai pas le professeur Claparède, de Genève, dans ses méthodes d'éducation et de psychologie appliquée. Autant j'admire certains travaux de cet illustre psychologue, autant je regrette ses tendances actuelles. Il y a, chez lui, bien des similitudes avec Jean-Jacques Rousseau. Est-ce le ciel de Genève qui lui vaut cela? *L'Emile* faisait table rase du passé et construisait un système idéal d'éducation qui ne reposait pas sur l'expérience, mais sur des vues idéales. Claparède me semble avoir fait de même en instituant le procès des hérésies psychologiques et biologiques « des pays dits civilisés ». C'est l'intérêt qui doit guider l'enfant dans son éducation, si bien que sa discipline, d'extérieure qu'elle était, doit devenir intérieure. Tout doit être jeu à l'école, rien ne doit être pénible effort. Les programmes sont trop lourds, et l'enfant les déteste.

Ainsi le maître devient le collaborateur de l'élève, est un stimulateur d'intérêts, un éveilléur de besoins intellectuels. Malheureusement, de telles théories supposent des élèves exceptionnels, et la grande masse n'est pas de cette espèce. Lycurgue avait fait table rase de l'enseignement du

passé; il ne donna naissance qu'à des communistes ignorants et à des générations d'athlètes faisant figure de bandits. Claparède fait table rase de l'expérience de plusieurs siècles : je crains fort que la mise en pratique de ses théories ne soit un cataclysme. Il rappelle les idées humanitaires des criminologistes, lesquels aboutissent enfin à une réaction qui, chaque jour, progresse; il faut opposer, aux intérêts des délinquants, la crainte du châtement, qui est éducative au premier chef, en substituant l'intérêt d'éviter la peine à l'intérêt du bénéfice du délit ou du crime. On guérit un enfant de la désobéissance plus vite en le punissant qu'en le raisonnant; on l'incite mieux au travail par la sévérité et la fermeté que par le miroitement d'un intérêt qu'il ne saisit pas. Nous n'avons pas le temps de passer vingt ans peut-être à acquérir les connaissances primaires grâce à la haute appréciation de l'intérêt qui s'y attache, et, pourtant, tout homme doit posséder ce minimum de connaissances, s'il ne veut pas être un véritable infirme de l'esprit dans la société.

Une idée m'a beaucoup frappé; elle a été exprimée, je crois, par M<sup>me</sup> Weiss-Moll : il convient de donner aux garçons comme aux filles des notions suffisantes d'éducation ménagère et de puériculture. Si je ne me trompe, l'U. F. F. n'a pas attendu ce jour pour donner un peu d'enseignement ménager aux garçons qui lui sont confiés à l'annexe de la Jonquière. Car cet enseignement est une assurance contre le logement malsain, malpropre, meurtrier.

Il faut lire, dans *Vers la Santé* paru en mars dernier, l'article du docteur Frédéric Humbert sous le titre « Le logis meurtrier ». C'est une étude puissante, précise, riche en faits concrets. « C'est dans les taudis, — rappelle l'auteur, — que se perpétue la dégénérescence de la race, c'est là qu'on meurt le plus et c'est aussi dans les petits logis qu'on naît le plus, que l'enfant croît le plus mal et vient avant d'avoir atteint son plein développement. »

Et cette conclusion si profonde : « La morale est une question de mètres carrés. »

L'auteur, tout en reconnaissant les causes si fréquemment invoquées du taudis, dit très justement que c'est de leur propre volonté que les hommes se calfeutrent dans des logis étroits et obscurs; même lorsqu'ils vivent dans la pleine nature, dans les campagnes aérées et vastes, en dehors des moments du travail au dehors, ils se calfeutrent dans un air confiné et empuanti des exhalaisons des animaux et de poussière accumulée hors du regard des fenêtres étroites. S'ils font cela, c'est « pour garder le chaud », et, en même temps, ils créent l'anémie, mère de la tuberculose.

Le remède à cela est dans la lumière, stimulatrice de vie, qui, lorsqu'elle pénètre partout, fait naître la honte de la poussière et de la malpropreté. La lumière, le soleil, n'est-ce pas là ce que les anciens Egyptiens regardaient, il y a plus de quatre mille ans, comme le principe de la vie et de la santé? Le serpent d'Esculape n'est-il point la figuration du mythe solaire? Fallait-il que tant de siècles passent pour que nous

revenions à des principes d'hygiène que les plus anciens de nos pères ont respectés?

Le soleil garde la santé, stimule l'activité des échanges, donne la gaieté et rend esprits et corps plus alertes et plus sains.

D<sup>r</sup> H.-M. FAY.

## Causerie médicale.

### L'ENTÉRITE AIGUË DES ADULTES.

Avec les chaleurs, vont apparaître, comme chaque année, les crises d'entérite aiguë. Tout le monde connaît cette affection banale. Deux symptômes fondamentaux la caractérisent : les douleurs de ventre, c'est-à-dire des coliques, plus ou moins fortes, et la diarrhée. Les évacuations sont fréquentes et liquides. Souvent existe du ballonnement; la langue est blanche, l'estomac est sensible ou même douloureux et, dans les formes sérieuses, il y a des vomissements.

L'entérite aiguë est bien souvent due à l'imprudance du sujet qui, ayant très chaud, a pris de l'eau froide ou de la glace, de la bière très rafraîchie ou un entremets glacé. Un refroidissement brusque, lorsque le corps est en sueur, peut aussi provoquer une crise. Il en est de même de l'ingestion immodérée de fruits, surtout s'ils sont verts, de l'abus des crudités, ou encore de celle d'une eau contaminée, de mets fermentés, de viandes avariées ou trop faisandées.

L'entérite aiguë doit être traitée par le repos et même le séjour au lit, si elle est grave. De larges applications chaudes (compresses humides, ou cataplasmes) sur le ventre font souvent merveille. On peut augmenter leur efficacité en imbibant la compresse d'une décoction chaude de tête de pavot ou de feuilles de belladone, dont on connaît les propriétés calmantes.

Bien des médecins prescrivent, au début, un purgatif (magnésie par exemple), afin de faciliter l'élimination des produits toxiques ou irritants pour l'intestin. Si la diarrhée persiste, il faut avoir recours au bismuth et aux opiacés (sous forme d'élixir parégorique). Ces derniers ont le double avantage d'arrêter en même temps les douleurs et la diarrhée.

La diète complète est fréquemment indiquée. On supprimerait alors toute alimentation, pour ne donner que de l'eau bouillie. Souvent on emploie des préparations antidiarrhéiques; la confiture de coings, l'eau de riz (décoction de 150 grammes de grains de riz dans 1 litre d'eau), que l'on peut sucrer avec du sirop de coing, l'eau albumineuse (un blanc d'œuf battu dans 250 grammes d'eau et passé sur un linge), le thé légèrement alcoolisé.

D'autres infusions, préparées comme le thé, peuvent être employées. Le docteur Leclerc a recommandé récemment l'usage des sommités fleu-

ries de marjolaine, de serpolet, etc., de semences d'angélique, d'anis vert, de fenouil, de cumin. Il conseille également la décoction de racines de fraisier sauvage, celle de consoude (5 grammes pour une tasse d'eau). Il faut ajouter aussi la décoction de baies de myrtilles (125 grammes de ces baies pour 1 litre 1/4 d'eau et 50 grammes de sucre).

Après la guérison, il sera prudent de ne reprendre l'alimentation que progressivement, car les rechutes sont fréquentes. Le sujet absorbera d'abord du bouillon de légumes, pur, puis additionné de pâtes alimentaires ou de farine de céréales. Les formules de bouillon de légumes sont nombreuses. On peut, par exemple, faire bouillir quatre heures en vase clos (en ayant soin d'ajouter de l'eau de temps à autre pour ramener le volume à 1 litre) le mélange suivant :

60 grammes de pommes de terre;  
45 grammes de carottes;  
15 grammes de navets;  
6 grammes de pois secs;  
6 grammes de haricots secs.  
Ajouter 5 grammes de sel de cuisine.

On prendra ensuite des panades, du tapioca, des purées de légumes. On évitera pendant longtemps les crudités, les mets trop froids ou les viandes faisandées.

L'entérite sera bien souvent évitée par ces quelques précautions simples. On ne mangera que des aliments frais, pour laisser tout mets conservé. Pendant les fortes chaleurs, on n'abusera pas des crudités; les fruits très mûrs, soigneusement lavés pour les débarrasser de la poussière qui peut les recouvrir, et en quantité raisonnable, peuvent être permis.

On se privera de toute boisson ou entremets glacés. On n'absorbera pas de liquide entre les repas, surtout si on est en transpiration. Si la soif est trop vive, on suivra le conseil du sage et on prendra une tasse de thé chaud.

D<sup>r</sup> Pierre SÉE.

## BIBLIOGRAPHIE.

### LA SANTÉ ET LA GUERRE.

Dans l'introduction du livre : *La santé et la guerre* qu'il vient de faire paraître, le D<sup>r</sup> P. Bouloumié s'exprime ainsi : « Cherchons seulement, en rappelant ce qui a pu prêter à la critique, les moyens d'y porter remède et ne mettons de passion qu'à cela. » C'est, en effet, dans cet esprit que sont présentés les faits et leurs déductions, qu'il s'agisse du passé, du présent ou de l'avenir.

C'est assez dire que ce n'est pas un livre de polémique, mais un travail

n'ayant d'autre but que de profiter des leçons de la guerre pour préparer le meilleur emploi à faire, pour ce qui concerne le Service de Santé, de tous les éléments, complémentaires aussi bien qu'actifs, de nos forces nationales.

L'auteur, avec une documentation des plus précises, décrit l'œuvre accomplie au cours de la guerre, faisant la part de chacun : service actif et de complément, services auxiliaires, direction sous ses trois titulaires successifs, et montre les conclusions qu'on en doit tirer pour arriver à la « création d'un organisme assez souple pour s'adapter aux diverses circonstances à prévoir et assez solide pour parer à toutes les nécessités ». Il en trace les grandes lignes dans ses conclusions générales.

Ce livre, fortement documenté, profondément pensé, écrit sans parti pris, est bien l'œuvre d'un homme particulièrement désigné pour une telle tâche.

× ×

D<sup>r</sup> P. BOULOUMÉ. — *La santé et la guerre*, cadre actif et de complément, secours auxiliaires. Volume in-8° de 222 pages, prix 7 fr. 50, chez les éditeurs Charles-Lavauzelle et Cie et dans les bonnes librairies.

## U. F. F.

L'UNION des FEMMES de FRANCE se compose de membres titulaires, associés, adhérents et auxiliaires.

La cotisation annuelle minimum est de 10 fr. pour les membres titulaires et associés. Les hommes ne peuvent être que membres associés.

La cotisation est de 5 fr. pour les membres adhérents (hommes et femmes).

Le rachat de la cotisation peut être effectué moyennant un versement minimum de 200 fr. pour les membres titulaires et associés et de 100 fr. pour les membres adhérents.

Un versement minimum de 1.000 fr. confère le titre de membre bienfaiteur.

L'Œuvre, étant reconnue d'utilité publique, est susceptible de recevoir des dons et des legs.

Les noms des donateurs, des membres bienfaiteurs et des membres perpétuels sont affichés dans la Salle des Conférences.

**Prix de l'abonnement : 5 fr. par an**

Le Gérant : LEFORT-LAVAUZELLE.

PARIS, 124, BOULEV. ST-GERMAIN, ET LIMOGES. — IMP. MILITAIRE CHARLES-LAVAUZELLE ET C<sup>ie</sup>.

Imprimerie et Librairie militaires CHARLES-LAVAUZELLE & C<sup>ie</sup>

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS AU CAPITAL DE 3.500.000 FRANCS

PARIS, 124, Boulevard Saint-Germain (6<sup>e</sup>) — 62, Avenue Baudin, LIMOGES

## PENSIONS D'INVALIDITÉ

**Recueil des documents intéressant la législation des pensions**  
(Loi du 31 mars 1919) :

I<sup>re</sup> PARTIE : Du 28 janvier 1919 au 8 mars 1920. Vol. in-8° de 534 p... 7 50

II<sup>e</sup> PARTIE : Du 10 mars 1920 au 15 janvier 1921. Vol. in-8° de 922 p.... 10 »

Ces recueils sont complètement à jour et contiennent toutes les circulaires qui ont paru sur les pensions des anciens militaires titulaires d'une pension d'invalidité, des veuves, des orphelins et des ascendants.

MINISTÈRE DES PENSIONS. — **Instruction du 30 mai 1920** pour l'application de la loi du 31 mars 1919 sur les *Pensions militaires pour infirmités* (I<sup>re</sup> partie). In-8° de 96 pages..... 2 »

MINISTÈRE DES PENSIONS. — **Instruction du 30 juin 1920** pour l'application de la loi du 31 mars 1919 sur les *Pensions militaires pour infirmités* (II<sup>e</sup> partie). In-8° de 20 pages..... 1 »

Instruction du 1<sup>er</sup> décembre 1920 pour l'application de la loi du 24 juin 1919 sur les **Réparations à accorder aux Victimes civiles de la guerre** et du décret du 20 août 1920 portant règlement d'administration publique pour l'application de ladite loi. Volume in-8° de 146 pages..... 2 50

C'est la codification de toutes les mesures prises pour assurer aux victimes civiles les réparations auxquelles elles ont droit : pensions, soins médicaux, chirurgicaux et pharmaceutiques, appareillages et rééducation professionnelle.

**Tableau synoptique résumé des divers barèmes** à appliquer aux infirmes et malades de la guerre 1914-1919. (Instruction n° 831 Ci/7 du 10 juillet 1919 et additif à cette instruction). Volume in-8° de 144 pages 3 75

Le *Tableau synoptique* est un document officiel et essentiel : il remplace tous les autres barèmes, l'échelle de gravité de 1887, ainsi que les barèmes de 1915 et de 1919. Il contient l'additif relatif aux tuberculeux (décret du 17 octobre 1919 et l'instruction du 21 octobre 1919).

Vol. 66<sup>2</sup>. **Gratifications de réforme** (Mis à jour au 26 septembre 1921.)  
42 pages ..... 2 »

Commissions de réforme. — Congés de réforme n° 1. — Contrôles des gratifiés. — Conversion des gratifications. — Cumul. — Décès. — Demandes de fonds. — Mémoire de propositions. — Paiement. — Perte d'un titre. — Résidence à l'étranger. — Réversibilité. — Suppression pour longue absence. — Suspension de paiement. — Tarifs des gratifications renouvelables et permanentes. — Visites bisannuelles.

Contrôleur général de l'armée CRETIN, ancien directeur du Contentieux, de la Justice militaire, des pensions au ministère de la guerre, ancien conseiller d'Etat. — **La loi du 31 mars 1919 sur les Pensions pour blessures ou maladies contractées au service**. Etude comparée de l'ancienne et de la nouvelle législation. Volume in-8° de 178 pages (3<sup>e</sup> édition)..... 5 25

Cette nouvelle édition, revue, complétée et mise à jour, des *Pensions pour blessures ou maladies contractées au service*, aura certainement le même succès que la première qui fait autorité dans tous les milieux militaires ou civils où se traitent les questions relatives à la loi du 31 mars 1919. C'est une belle étude de contentieux.

## Imprimerie et Librairie militaires CHARLES-LAVAUZELLE & C<sup>o</sup>

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS AU CAPITAL DE 3.500.000 FRANCS

PARIS, 124, Boulevard Saint-Germain (6<sup>e</sup>) — 62, Avenue Baudin, LIMOGES

Capitaine E. FAURY. — **Guide pratique à l'usage des victimes de la guerre.** Militaires, veuves, orphelins, ascendants. Edition revue et mise à jour au 1<sup>er</sup> juillet 1920. Volume in-8° ..... 6 »  
Cette nouvelle édition du *Guide pratique* contient les dispositions les plus importantes concernant les victimes militaires ou civiles de la guerre.

Pierre LARDY. — **Pension d'invalidité du taux de soldat** allouée aux militaires de carrière en activité de service, en non-activité, en congé sans solde, en retraite, en réforme, en réserve spéciale. Broch. in-8° de 48 p. . 2 50  
La loi du 30 avril 1920 a prévu le cumul d'une solde d'activité avec une pension d'invalidité du taux de soldat. L'étude que nous venons de faire paraître permet aux ayants droit de prendre, en toute connaissance de cause, une décision si importante pour eux et leur famille.

Capitaine C. FLUTET. — **Soins médicaux, chirurgicaux et pharmaceutiques gratuits** assurés par l'Etat à tous les militaires et marins réformés par suite de blessure ou de maladie contractée ou aggravée en service (décret du 26 septembre 1919). Volume in-18 de 64 pages..... 1 50  
Cet ouvrage est un *Guide pratique* parfait à l'usage des militaires et marins réformés, des médecins et pharmaciens civils, des municipalités, des sociétés de secours mutuels, des sociétés des ouvriers mineurs et des syndicats professionnels.

## PENSIONS D'ANCIENNETÉ

Commandant C.-A.-H. VINCENT. — **Guide pratique sur les pensions d'ancienneté et pensions proportionnelles** à l'usage des militaires de carrière (officiers et troupe) et de leurs veuves et orphelins. Volume in-8° de 74 pages..... 3 »  
Ouvrage répondant complètement au but poursuivi qui est de permettre à chacun d'avoir un aperçu complet, sûr et documenté, tout en étant clair et précis, de la question si complexe, en l'état actuel de la législation, des pensions d'ancienneté et proportionnelles.

Pierre LARDY, officier d'administ. de 1<sup>re</sup> classe de l'intendance. — **Pensions, majorations de pensions et complément de pensions** dus aux fonctionnaires civils, aux militaires de carrière, à leurs veuves ou orphelins. (En application des lois récentes et notamment : des 14 mars 1915, 19 mars 1919, 25 mars 1920, 16 avril 1920 et 30 avril 1920.) Volume in-8° de 80 pages.. 2 50  
La renommée de ce volume n'est plus à faire, il n'est pas un pensionné qui ne le connaisse et qui n'ait eu à s'en servir. Toutes les situations y sont prévues et le calcul de toutes les pensions, majorations, compléments est facilité par des exemples judicieusement choisis.

**Pensions proportionnelles et d'ancienneté des Chefs de brigade, Gendarmes et Gardes, d'après les nouvelles lois.** (Mis à jour au 1<sup>er</sup> novembre 1920.) — Volume in-18 de 32 pages..... 2 »  
Ce livre est appelé à rendre de grands services non seulement aux militaires de la gendarmerie, mais aussi à tous ceux qui ont l'intention d'en faire partie. Il est, en outre, d'une compréhension extrêmement facile; il comprend de nombreux tableaux qui permettent le calcul rapide d'une pension d'un militaire de l'arme.

### Carte d'identité pour le paiement des retraites.

Prix de la carte d'identité .....	l'une.	» 40
Par 10 exemplaires, le prix est réduit à.....	—	» 25
Par 50 — — .....	—	» 15
Par 100 — — .....	—	» 10
Prix du carnet d'enregistrement. Feuille de tête.....	le cent.	20 »
— — — — Intercalaire.....	—	20 »